



Réf. Farde e-Assemblées : 2349242

N° OJ : 14

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/06/2020**Objet :** Contrat de Quartier Durable Les Marolles - Opération 6.00 - Appel aux initiatives citoyennes "Made in Marolles" 2ème édition.- Octroi de subsides.

Le Conseil communal,

Considérant que l'opération 6.00 – « Appel aux initiatives citoyennes – Made in Marolles », à mener par la Cellule de Rénovation urbaine de la Ville de Bruxelles (Cellule C.A.R.), figure au programme quadriennal du Contrat de Quartier Durable Les Marolles, adopté par le Conseil communal le 23 avril 2018 et par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale par notification à la Ville de Bruxelles en date du 11 juillet 2018 ;

Considérant que cette opération sert à soutenir des initiatives locales de petite échelle répondant aux objectifs suivants :

- renforcer la cohésion sociale et/ou la convivialité dans le périmètre du CQD Les Marolles,
- renforcer l'identité de quartier dans le périmètre du CQD Les Marolles (renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté du quartier),
- animer et/ou intervenir dans l'espace public dans le périmètre du CQD Les Marolles pour le rendre plus agréable, partagé et accessible à tous,
- permettre aux habitants et aux usagers du périmètre du CQD Les Marolles d'être « acteurs » de la vie de leur quartier ;

Vu sa décision du 16 décembre 2019, adoptant le règlement de l'appel à initiatives (voir annexe) ;

Considérant que du 27 avril au 11 mai, un jury a été organisé à distance, en raison du contexte sanitaire, en plusieurs étapes, afin d'évaluer les 16 propositions reçues, sur base des critères repris au règlement de l'appel à initiatives (voir annexe) ;

Considérant que suite à l'évaluation des dossiers reçus et aux compléments d'information apportés par les porteurs de projets, le jury considère que 11 candidats peuvent être sélectionnés ;

Considérant que les crédits appropriés sont inscrits aux articles 93022/33101 et 93022/33202 du budget ordinaire de 2020 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE :

Article 1

Le principe d'accorder un subside de 73.044,70 EUR aux 11 lauréats de l'appel aux initiatives citoyennes « Made in Marolles » 2ème édition du Contrat de Quartier Durable Les Marolles, est adopté.

Article 2

La liste des subsides nominatifs du budget 2020, est adoptée, à savoir :

- HIDALGO Bernado : 7.705,00 EUR,
- asbl. Comité de la Samaritaine : 8.000,00 EUR,
- asbl. 1000Bxl en Transition : 800,00 EUR
- asbl. Foyer des Jeunes des Marolles : 8.000,00 EUR,
- asbl. Habitat et Rénovation : 2.425,00 EUR,
- asbl. Art for Good : 7.714,70 EUR,

- asbl. Collectif Atta : 8.000,00 EUR,
- asbl. Espace Populaire d'Éducation et d'Expression : 8.000,00 EUR,
- asbl. Mus-e Belgium : 7.400,00 EUR,
- asbl. Le 88 - Maison de jeunes : 7.000,00 EUR,
- asbl. Unité scout des Marolles : 8.000,00 EUR.

Article 3

La dépense, dont question à l'article 2, sera financée par la trésorerie.

Annexes :

[Règlement de participation \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)